

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2016

Ordre du jour :

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, BATY Laurent, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BONNIN Sylvie, HEURION Ludmila, MANDRET Michel, MENU Michèle, MENARD Gaël, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, COURANT Nicolas, GIRAUDEAU Clotilde, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric.

Etaient absents excusés : CHABOT Fabrice (pouvoir donné à BOSSARD Francis), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MONNEREAU Thierry), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), FERRERI Corinne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), RAFFIN Stéphane.

M. Stéphane VIOLLEAU ouvre le conseil municipal en excusant M. le Maire absent du fait d'une modification dans son agenda professionnel de dernière minute et indique qu'en tant que 1^e Adjoint il présidera cette séance plénière.

1. Communauté de Communes Auzance et Vertonne : proposition de modification des statuts

M. Stéphane VIOLLEAU indique que ce point a fait l'objet d'une validation du conseil communautaire du 7 décembre 2015. Il s'agit de modifier les statuts de la CCAV en y ajoutant une compétence supplémentaire dans le cadre des compétences obligatoires en matière de développement économique et touristique. En effet, il est projeté la création, rénovation, aménagement et gestion d'une maison de randonnée et de loisirs de pleine nature sur le territoire de Vairé.

M. Laurent Baty et Nicolas Courant indiquent qu'il s'agit d'un projet de 600 000 € en préparation dans le cadre du Nouveau Contrat Régional. L'objectif est de créer un espace avec hébergement qui pourrait servir de base de départ pour les circuits locaux. Ils précisent également qu'il s'agit du premier projet communautaire sur le territoire de Vairé.

M. Stéphane Violleau rappelle que l'objet de cette délibération n'est pas de valider ou non un projet de la commune de Vairé mais bien de permettre à la CCAV par le biais d'une modification de ses statuts de poursuivre ce projet. Les communes de Ste Foy et Vairé ont d'ores-et-déjà donné leur accord. Ce programme est prévu à l'échéance 2017 donc après le regroupement en communauté d'agglomération.

M. Laurent Baty complète les échanges en indiquant que la situation n'est absolument pas la même que pour le pôle équestre car ce projet correspond à l'une des identités de notre territoire : une terre de randonnées et de promenades et qu'il n'existe pas d'autres lieux d'hébergement dans le secteur de ce type-là.

Le conseil municipal valide la modification des statuts tels que présenté par 16 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

2. Voie de contournement d'Olonne - panneau d'information sur l'Ile d'Olonne : mise en paiement de la facture

M. Laurent Baty indique que ce panneau programmé au budget 2015 et installé pendant l'été présentait des défauts de qualité tant dans le visuel que pour l'installation. A sa demande expresse la facture avait été émise en attente de paiement jusqu'à résolution des problèmes constatés.

L'entreprise qui connaît des difficultés vient juste d'intervenir et le panneau est désormais conforme au produit attendu. De plus l'entreprise vient de consentir une remise exceptionnelle de 130 € HT du fait du retard important pris dans son intervention ce qui porte le prix à 5 176,91 € TTC

Cette acquisition et installation programmée sur 2015 vient de faire l'objet d'un crédit en « Restes A Réaliser » et sera porté sur le budget 2016. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur sa mise en paiement immédiate en attendant le vote du budget 2016 tel que l'autorisent les textes réglementaires en vigueur.

A l'UNANIMITE, le conseil municipal valide cette mise en paiement anticipée.

3. Valises PPMS pour l'école Ste Anne : proposition de prise en charge par la commune

Mme Maryse Soudain rappelle que ces mallettes ou valises font partie intégrante du « Plan Particulier de Mise en Sûreté » que toutes les écoles doivent avoir à disposition en cas de nécessité de confinement ou mise en sécurité dans les zones de replis déterminées à cet effet. Deux valises ont été mises à disposition à l'école des Salines et une au centre de loisirs fin 2014 pour un coût unitaire de 100 €. L'école Ste Anne se doit également de se conformer à cette obligation dès que possible du fait du renforcement des mesures de sécurité pour les écoles.

A l'intérieur de ces valises se trouve tout le matériel nécessaire à une prise en charge de premier secours (pansements, ciseaux, couverture de survie, compresses ... ainsi que des radios, piles, lampes de poche, gobelets avec la liste des élèves. L'ensemble doit être vérifié chaque année par le directeur d'école et les listes d'élèves mises à jour.

M. Jimmy Pierret demande si les montants correspondants à ces achats ont été intégrés dans le calcul de la dotation scolaire ce qui induirait le versement indirect à l'école Ste Anne. Mme Sophie Jahan, directrice des services confirme que cela n'est pas le cas.

Le conseil municipal valide la prise en charge de l'achat de 2 valises PPMS pour l'école Ste Anne pour un montant forfaitaire de 100 € par unité par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION

4. Convention avec le Conseil Départemental pour l'abri Rue des Mouettes

M. Francis Bossard indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative puisque cet abri a été renouvelé en 2014. Cette convention lie la collectivité et le conseil départemental jusqu'en 2018 et précise les responsabilités et engagements des parties comme suit :

Le Département :

- Prends à sa charge l'installation technique de l'abri,
- Assure son entretien, les réparations et l'affichage,

La commune :

- Met à disposition une plate-forme d'accueil,
- Prends à sa charge le nettoyage des sols aux abords,
- Prends à sa charge le raccordement électrique et la consommation

Après échanges, le conseil municipal approuve ladite convention à l'UNANIMITE.

5. Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux 2016 - sollicitation pour la rénovation de l'espace du Pré Neuf

M. Stéphane Violleau et Francis Bossard rappellent les différentes démarches en cours autour du dossier de rénovation de l'espace du Pré Neuf. Le permis de construire en premier lieu puisque la commission d'accessibilité et de sécurité vient de donner un avis favorable au projet. En parallèle le cabinet d'architectes prépare le dossier de consultation des entreprises pour le lancement de l'appel d'offre.

Enfin, autre volet, le financement de ce programme. Il est présenté au conseil municipal le dossier qui sera déposé près de la Préfecture pour solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette subvention pourrait couvrir entre 20 % et 40 % du montant HT des travaux, études et honoraires pour un montant global plafonné à 1 000 000 € HT.

Après présentation et échanges, le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de solliciter la DETR tel que présenté.

6. Mise en place de la commission « marché »

M. Stéphane Violleau expose la mise en place de la commission de marché afin d'échanger avec commerçants et élus en charge du dossier. L'ensemble des interlocuteurs est aujourd'hui satisfait de ce lancement et le marché se porte bien. Il y a d'ores-et-déjà des sollicitations régulières de commerçants qui souhaitent venir à l'île d'Olonne.

D'autre part, la commission propose quelques ajustements du règlement comme suit :

- Réduction du nombre d'emplacements réguliers qui passent de 10 à 8. En effet, l'expérience des premières semaines montre qu'il est inenvisageable de mettre autant de commerçants sur cet espace.
- L'horaire de mise en place a été avancée à 7h afin de s'assurer que l'ensemble des commerçants soient prêts à l'ouverture effective du marché à 8h.
- Les droits de places seront payables au trimestre par envoi d'un titre pour les commerçants titulaires. Les commerçants « passagers » devront s'acquitter du droit de place en Mairie avant leur installation.
- Interdiction de cuisiner sur place à l'exception d'une réalisation dans un véhicule adapté

Le conseil municipal valide ces modifications à l'UNANIMITE

7. Information sur les manifestations 2016

M. Stéphane Violleau présente les projets 2016 comme suit :

- les mercredis de l'été : la programmation est d'ores-et-déjà arrêtée,
- Les feux de la Saint Jean qui seront renouvelés le 23 juin prochain en partenariat avec l'association TGV,
- La fête de la musique : une réunion va se tenir rapidement car la fermeture de l'espace du Pré Neuf impose une formule différente,
- La fête des vieux métiers les 16 et 17 juillet avec la participation de la commune pour le samedi soir.

D'autres projets sont en cours de gestation :

- L'association L'ŒIL qui est une émanation du club photo avec Jean-Jacques Chapelain à sa tête envisage une exposition de photographies de grand format sur la commune du 4 juin au 18 septembre. Il y aurait 8 photographes pro qui pourraient exposer leurs photos. Mme Clotilde Giraudeau indique qu'une expo photo de ce type a été vandalisée sur la commune de saint gilles croix de vie. M. Stéphane Violleau précise qu'il s'agit d'un projet d'envergure pour lequel des participations financières privées sont nécessaires. Les organisateurs travaillent actuellement sur ce point
- Fête du vin nouveau : l'association TGV qui voudrait renouer avec le comité des fêtes et NDP pour une fête du vin nouveau au mois d'octobre. L'idée est d'amener les gens à découvrir la vigne, les vendanges autour du pressoir.

- Tous en Promenade, évènement intercommunal sera reconduit pour cette année 2016
- Le téléthon sera également conservé avec la soirée des talents.

Enfin, M. Stéphane Violleau indique le lancement d'une souscription autour du projet de rénovation/conservation du moulin Gueffard. Ce point fera l'objet d'une présentation lors e la cérémonie des vœux samedi 30 janvier prochain.

8. Déclarations d'Intentions d'Aliéner

Le conseil municipal par 21 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, renonce au droit de préemption pour les biens suivants :

- AC 142 : Terrain + habitation - 5 Rue du Hameau du clocher,
- AC 328 et 330 : Terrain - 4 Rue de la comète,
- AI 170, AI 169p et AI 171p : Terrains - 33 Rue de la touche,
- AO 410 : Terrain - Impasse des Saules,
- AO 407 : Terrain - Impasse des Saules,

9. Questions diverses

- Cérémonie des Vœux : Salle du Pré Neuf 11h30 samedi matin
- Fermeture Pré neuf est confirmée au 1^{er} Mars 2016 avec un premier gros travail de déménagement à l'intérieur
- Des échanges sont engagés pour l'organisation des fêtes des écoles, les activités des associations. Toutes les associations ont joué le jeu. Cependant certains projets ne verront probablement pas le jour car trop d'impact pour cette année (moto).
- Salon des artisans sera de ce fait également avancé fin février
- Montée en débit est programmée dans le bourg avec des travaux qui auront lieu du 8 février à mi-avril. Elle sera effective au dernier trimestre. Les armoires techniques seront installées rue du relais.
- Intempéries : suite aux intempéries avec pluies abondantes plusieurs personnes sont intervenues sur les écluses : Jean-Paul Violleau et Jean-Claude Boivineau. Ils ont pris en compte ces événements exceptionnels parfois en pleine nuit et manœuvré les écluses de la Gachère en conséquence. Leur intervention a véritablement empêché des inondations dans la commune. M. Stéphane Violleau les en remercie vivement

La séance est levée à 23h15